Date de télétransmission : 24/06/2022 Date de réception préfecture : 24/06/2022

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

# du Bureau Métropolitain de Dijon Métropole

Séance du jeudi 23 juin 2022

Président: Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Madame BELHADEF

Convocation envoyée le 17 juin 2022

Nombre de membres du Bureau métropolitain : 44 Nombre de présents participant au vote : 32

Nombre de membres en exercice: 44 Nombre de procurations : 5

### Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN Monsieur Pierre PRIBETICH Monsieur Thierry FALCONNET Madame Nathalie KOENDERS Monsieur Rémi DETANG Madame Sladana ZIVKOVIC Monsieur Jean-François DODET Madame Françoise TENENBAUM Monsieur Dominique GRIMPRET Madame Danielle JUBAN Monsieur Jean-Claude GIRARD

Madame Claire TOMASELLI

Monsieur Philippe LEMANCEAU Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN Monsieur Nicolas BOURNY Madame Céline TONOT Madame Nadjoua BELHADEF Monsieur Hamid EL HASSOUNI Madame Brigitte POPARD Madame Christine MARTIN

Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUAM Monsieur Laurent GOBET Madame Dominique MARTIN-GENDRE Monsieur Nicolas SCHOUTITH Monsieur Gérard HERRMANN Madame Dominique BEGIN-CLAUDET Monsieur Jean DUBUET Monsieur Patrick CHAPUIS Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY Monsieur Jean-Michel VERPILLOT Monsieur Didier RELOT

Monsieur Philippe BELLEVILLE

#### Membres absents:

Monsieur Jean-Patrick MASSON Monsieur Benoît BORDAT Monsieur Denis HAMEAU Madame Karine HUON-SAVINA Monsieur Lionel SANCHEZ Monsieur Patrick BAUDEMENT Madame Monique BAYARD

Monsieur François DESEILLE pouvoir à Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN

Monsieur Jean-Philippe MOREL pouvoir à Madame Françoise TENENBAUM Monsieur Antoine HOAREAU pouvoir à Monsieur Pierre PRIBETICH Madame Océane CHARRET-GODARD pouvoir à Monsieur Hamid EL HASSOUNI Monsieur Guillaume RUET pouvoir à Monsieur Nicolas BOURNY

DM20220623\_37  $N^{\circ}37 - 1/2$ 

## **OBJET: CULTURE ET SPORTS**

Centre Sportif Dijon Métropole Michel Gallot - Travaux de transformation du terrain stabilisé en terrain synthétique - Définition de l'enveloppe financière prévisionnelle - Demandes de subventions

Le Centre Sportif Dijon Métropole Michel Gallot, qui se situe à Saint-Apollinaire, regroupe plusieurs équipements sportifs : une salle multisports, des terrains de tennis couverts et découverts, une piste d'athlétisme, un terrain de football en herbe avec sa tribune et un terrain de football d'entraînement en sol stabilisé.

Ce dernier est principalement fréquenté par les différentes sections sportives de l'association sportive des postes et des télécommunications (ASPTT), dont les sportifs de l'école de foot, du pôle pré-formation et formation, du pôle seniors et du pôle féminin. La métropole souhaite transformer ce terrain actuellement en sol stabilisé en un terrain synthétique. Dans le cadre de l'optimisation des consommations électriques, l'éclairage sera remplacé par des projecteurs du type led pour une puissance équivalente.

Le gazon synthétique étant plus résistant aux conditions météorologiques, la réhabilitation du terrain permettra une augmentation des usages sur ce site. De plus, ce type de terrain permettra au club de profiter d'un espace de jeu conforme à ses attentes tant en terme de confort que de niveau de performance.

L'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération est estimée à 891 102 € HT.

Le planning prévisionnel prévoit un début de travaux fin juin 2022 pour une durée de quatre mois.

Dans ce cadre, il est proposé que Dijon métropole sollicite l'ensemble des subventions susceptibles d'être accordées pour le financement des travaux envisagés, au taux maximum, notamment auprès de la Région Bourgogne-Franche-Comté, selon le plan de financement prévisionnel détaillé cidessous :

Montant de l'opération : 891 102 € HT

Montant des aides sollicitées auprès de la Région Bourgogne-Franche-Comté : 150 000,00 €

Autofinancement: 741 102,00 € HT

# LE BUREAU, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, DÉCIDE :

- d'approuver le projet ci-dessus exposé ;
- d'arrêter le montant de l'enveloppe prévisionnelle de l'opération à 891 102 € HT;
- **de solliciter** l'ensemble des subventions susceptibles d'être accordées pour la réalisation de ce projet, au taux maximum, notamment auprès de la Région Bourgogne-Franche-Comté ;
- de dire que le financement de ce projet sera assuré sur les crédits prévus au budget de l'exercice
   2022;
- **d'autoriser** Monsieur le Président ou, par délégation, le Vice-Président concerné, à signer tout acte à intervenir pour la bonne application de ces décisions.

Scrutin Pour: 37 Abstention: 0

Contre: 0 Ne se prononce pas: 0

DONT 5 PROCURATION(s)

DM20220623 37 N°37 - 2/2